

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2010

MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE - (n° 2636)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 287

présenté par
M. Dionis du Séjour

ARTICLE 9

À l'alinéa 38, substituer au mot :

« départementaux »

le mot :

« régionaux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La Région paraît un échelon plus pertinent pour l'expertise de la gestion des risques, les problématiques climatiques, sanitaires, phytosanitaires et environnementales.